

8211.91-8211.93	<p>Un changement aux sous-positions 8211.91 à 8211.93 de toute autre position; ou</p> <p>Un changement aux sous-positions 8211.91 à 8211.93 de la sous-position 8211.94, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à 35 % selon la méthode de la valeur transactionnelle.</p>
8211.94-8211.95	Un changement aux sous-positions 8211.94 à 8211.95 de toute autre position.
82.12-82.13	Un changement aux positions 82.12 à 82.13 de toute autre position, y compris une autre position à l'intérieur de ce groupe.
82.14	<p>Un changement à la position 82.14 de toute autre position; ou</p> <p>Un changement à un assortiment visé à la sous-position 8214.20 de l'intérieur de cette sous-position ou de toute autre position, sous réserve des deux conditions suivantes :</p> <p>a) au moins un des éléments de l'assortiment est originaire;</p> <p>b) la teneur en valeur régionale de l'assortiment n'est pas inférieure à 50 % selon la méthode de la valeur transactionnelle.</p>
8215.10-8215.20	<p>Un changement aux sous-positions 8215.10 à 8215.20 de toute autre position, à l'exception de la position 82.11; ou</p> <p>Un changement aux sous-positions 8215.10 à 8215.20 de la position 82.11 ou des sous-positions 8215.91 à 8215.99, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, sous réserve des deux conditions suivantes :</p> <p>a) au moins un des éléments de l'assortiment est originaire;</p> <p>b) la teneur en valeur régionale de l'assortiment n'est pas inférieure à 50 % selon la méthode de la valeur transactionnelle.</p>
8215.91-8215.99	Un changement aux sous-positions 8215.91 à 8215.99 de toute autre position.
Chapitre 83	Ouvrages divers en métaux communs
8301.10-8301.50	Un changement aux sous-positions 8301.10 à 8301.50 de toute autre position; ou